

Mise à jour du plan de gestion de la végétation et de la déclaration d'intérêt général sur le bassin versant Gier

Informations de base

<u>Type de poste</u>	Stage
<u>Date limite</u>	Vendredi 17 Novembre 2017
<u>Structure</u>	Saint Etienne Métropole
<u>Adresse</u>	<u>Du siège :</u> 2 avenue Gruner CS 80257 42 006 SAINT ETIENNE CEDEX 1 <u>D'accueil du stagiaire : à définir</u> Allée des Martinets 42 400 SAINT CHAMOND Ou 2 avenue Gruner CS 80257 42 006 SAINT ETIENNE CEDEX 1
<u>Téléphone</u>	06 25 32 01 71
<u>Mail</u>	julien.padet@saint-etienne-metropole.fr

Contexte

Saint Etienne Métropole (SEM) pour les communes du département de la Loire et le Syndicat Intercommunal du Gier Rhodanien (SIGR) pour les communes du département du Rhône sont porteurs d'un contrat de rivière sur le bassin versant du Gier qui a démarré en octobre 2013 pour une durée de 7 années.

Dans le cadre de ce contrat de rivière, SEM et SIGR portent des travaux d'entretien de la végétation défini dans le cadre d'un plan de gestion et autorisé par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général signé en 2014 pour une durée de 5 ans. Cette DIG permet l'intervention des collectivités sur les propriétés riveraines du Gier et de ses affluents qui sont majoritairement privées.

Dans la perspective de la fin du contrat de rivière et de la fin de l'autorisation préfectoral de DIG, la cellule technique du contrat de rivière souhaite disposer :

- D'une mise à jour du plan de gestion de la végétation pour une mise en œuvre sur la période 2020 2025,
- D'une Déclaration d'Intérêt Général permettant l'autorisation des travaux sur la période 2020 2025,

Cette mission s'inscrit également dans le cadre de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI) que SEM et SIGR ont respectivement pris au 1^{er} janvier 2017 et 1^{er} janvier 2018.

Missions

Objet : Mise à jour du plan de gestion de la végétation du Gier et de ses affluents sur 220 km de cours d'eau

La mission :

Les objectifs à poursuivre sont les suivants :

- Pour l'élaboration du plan gestion :
 - o Entretien de la végétation
 - Faire le bilan du plan de gestion 2014 2019,
 - Définir pour chaque tronçon, une fréquence d'intervention en fonction des enjeux gestion courante, gestion sécuritaire et gestion patrimoine biologique,
 - Définir un temps d'intervention par tronçon et par an pour les équipes d'entretien et le coût d'intervention d'entreprises extérieures,
 - Définir les taux de subvention possible
 - Définir les indicateurs de suivi de cette opération
 - o Plantation
 - Identification des tronçons de cours d'eau devant faire l'objet de plantation,
 - Définir un temps d'intervention par tronçon et par an pour les équipes d'entretien et le coût d'intervention d'entreprises extérieures,
 - Définir les taux de subvention possible
 - Définir les indicateurs de suivi de cette opération
 - o Lutte contre les espèces envahissantes
 - Faire le bilan du plan de gestion 2014 2019,
 - Définir pour chaque tronçon, une stratégie de lutte contre les espèces,
 - Définir un temps d'intervention par tronçon et par an pour les équipes d'entretien et le coût d'intervention d'entreprises extérieures,
 - Définir les taux de subvention possible
 - Définir les indicateurs de suivi de cette opération
- Pour l'élaboration de la Déclaration d'Intérêt Général, la production des rapports nécessaires pour la mise en œuvre du plan de gestion et l'obtention de l'arrêté préfectoral pour la réalisation des travaux,

Pour atteindre ces objectifs, en s'appuyant sur l'équipe technique du SIGR et de SEM, le stagiaire devra mener :

- une analyse bibliographique des études existantes sur la thématique du stage (plan de gestion 2014 2019, DIG 2014 2019, accompagnement à l'intégration des cours d'eau dans les PLU,...),
- la détermination des tronçons à prospector :

Cette étape pourra nécessiter une *reconnaissance de terrain*. L'objectif est de déterminer les éventuels nouveaux tronçons à ajouter dans le futur plan de gestion mais également les éventuels tronçons à supprimer par rapport à l'actuel plan de gestion. En effet, les collectivités GEMAPIENNE doivent définir les tronçons de cours d'eau sur lesquels l'entretien de la végétation (article L 211-7 du CE alinéa 2) doit être effectué.

- l'analyse et le choix d'un protocole de terrain pour la définition du plan de gestion,
- la mise en œuvre du protocole de terrain,

La mise en œuvre du protocole de terrain occupera probablement environ 10 semaines.

- la présentation et l'explication des résultats,
- la rédaction et la validation par les acteurs concernés des rapports de plan de gestion et de DIG

Les *reconnaissances de terrain* pourront s'effectuer en binôme avec le personnel du SIGR ou de SEM.

Profil du candidat

Bac +3 à +5,

Connaissance en écologie des cours d'eau (ripisylve, identification arbres, ...), géomorphologie des cours d'eau, hydraulique des cours d'eau

Permis B indispensable.

Autonomie, capacités relationnelles, esprit synthétique, aptitude au travail sur le terrain

Maîtrise packoffice indispensable

Maîtrise du SIG indispensable (QGIS),

Connaissance dans l'utilisation d'un GPS TRIMBLE (GPS (Thalès ProMark3) sera mis à disposition)

Conditions d'embauche

Le stage se déroulera sur une période de 6 mois (mars/avril à septembre/octobre 2018).

- Convention obligatoire.
- Conditions matérielles :
 - Indemnisation légale selon la loi en vigueur,
 - Possibilité d'utiliser les véhicules de service,
 - Accueil dans la structure : Sur le centre technique communautaire de Saint Chamond Un ordinateur sera mis à disposition du/de la stagiaire.

Modalités de candidature

Envoyer CV et Lettre de motivation par courriel à julien.padet@saint-etienne-metropole.fr mettre en objet « Candidature Stage Plan Gestion Végétation Gier »

Clôture des candidatures le vendredi 17 novembre

Contact

Julien PADET, chargé de mission rivière bassin versant Gier

Saint Etienne Métropole

06 25 32 01 71

julien.padet@saint-etienne-metropole.fr